

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par

M. Krabal, M. Charasse, M. Giacobbi, M. Schwartzberg, M. Braillard, M. Carpentier,  
M. Chalus, Mme Dubié, M. Falorni, Mme Girardin, M. Giraud, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André et M. Tourret

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 183, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La sensibilisation aux questions du développement et de la solidarité internationale est fondamentale pour l'établissement d'une société confraternelle, d'autant qu'il s'agit ici, selon les termes du présent alinéa, de « faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux [tout en encourageant] la réflexion sur les moyens d'y remédier ».